

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 17 JUILLET 2014**

---

**Nombre de conseillers**

En exercice : **15**  
Présents : **14**  
Votants : **15**

L'an deux mil quatorze, le **dix-sept juillet**, à dix-neuf heures quinze minutes,  
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,  
Date de convocation du Conseil Municipal : **08.07.2014**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,  
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Sandrine VERGNAC, Gaëlle  
BEYLAT-BROUSSE, Valérie PASERO-MARIA, Joëlle LEBERON, Céline SENDRON-GUERIN, Isabelle  
BERTOUNESQUE, MM. Heinrich BLESSING, Jean-Noël BERTIN, Aurélien PROUILLAC

Excusé : Aurélien PROUILLAC a donné pouvoir à Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE

Secrétaire de séance : Jean-Louis DESSALLES

19 H 15 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Demande réserve parlementaire sur restauration de tableaux et création d'un vitrail à l'Eglise de Lestignac + demande aide de l'Etat sur la restauration d'un des tableaux inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques
2. Révision redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et les marchands ambulants en dehors du jour du marché hebdomadaire
3. Révision du montant de l'encaisse maximale pour la régie de la crèche
4. Demande de prise en charge financière pour l'extension du réseau électrique sur le secteur de la Grande Besage
5. Questions diverses

## 1. DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE ET AIDE DE L'ETAT SUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE TABLEAUX ET CREATION D'UN VITRAIL A L'EGLISE SAINT MICHEL DE LESTIGNAC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opportunité de demander une subvention au titre du fonds parlementaire auprès du sénateur, M. Bernard CAZEAU, afin de nous aider à financer la restauration de 3 tableaux et la création d'un vitrail pour la baie axiale à l'église de Lestignac.

Il précise que le plus grand tableau de peinture est classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (tableau + cadre), et qu'à ce titre il est possible de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération.

### **Il communique le plan de financement de l'opération :**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Restauration Tableau (Christ en croix, avec Vierge et Ste Madeleine) / inscrit MH	2 597,40	Aide de l'Etat (DRAC) sollicitée (30% sur 2 717,40 €)	815,00
Dépoussiérage et pose d'un papier de protection	120,00		
Restauration du cadre			
<i>Sous-total tableau inscrit MH :</i>	<i>2 717,40</i>		
Restauration tableau (prêtre)	327,00		
Restauration tableau (St Vincent de Paul)	327,00		
<b>Sous-total :</b>	<b>3 371,40</b>		
Création d'un vitrail en fusing pour la baie axiale du chœur	12 000,00		
Option fourniture et pose cadre protection	800,00		
<b>Sous-total :</b>	<b>12 800,00</b>	Réserve parlementaire sollicitée (50%)	8 086,00
<b>TOTAUX</b>	<b>16 171,40</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>8 901,00</b>

### **Restauration de trois œuvres peintes : 3 371,40 € net et forfaitaire (pas de TVA)**

Création Vitrail	HT	TVA	TTC
Fourniture et pose vitrail en fusing	12 000,00	(10%) 1 200,00	13 200,00
Fourniture et pose raquette protection	800,00	(20%) 160,00	960,00
<b>Restauration de trois œuvres peintes</b>	3 371,40	Néant	3 371,40
<b>Total de l'opération :</b>	16 171,40	<b>1 360,00</b>	<b>17 531,40</b>
<b>Total des aides sollicitées :</b>			<b>8 901,00</b>
<b>Coût restant pour la collectivité :</b>			<b>8 630,40</b>

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire, à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur et une subvention de l'Etat auprès de la DRAC pour la restauration de l'œuvre peinte inscrite aux Monuments Historiques.

## **2. REVISION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES CLOSES ET OUVERTES, ET MARCHANDS AMBULANTS EN DEHORS DU JOUR HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les tarifs suivants :

- terrasse close et couverte : 9 € par m<sup>2</sup> occupé à l'année
- terrasse ouverte : 6 € par m<sup>2</sup> occupé à l'année

en dehors du jour du marché hebdomadaire :

- camion vente ambulante (pizza...) : 35 € par jour + forfait électrique
- branchement électrique :
  - 1 € pour l'éclairage public (220 volts)
  - 3,50 € (Prise à 380 volts / 32 A)
  - 7,00 € (Prise à 380 volts / 63 A)
- camion marchands ambulants autres que métiers de bouches ou alimentaires : 50 € par jour d'occupation

## **3. REVISION DU MONTANT DE L'ENCAISSE MAXIMALE DE LA REGIE DE LA CRECHE**

Le régisseur de la crèche (Natacha DEGREMONT) est actuellement autorisé pour un montant de l'encaisse maximale de la régie de la crèche à 1 500 €.

Le percepteur nous informe qu'aujourd'hui toute régie dont l'encaisse maximale est supérieure à 1220 € est tenue de constituer un cautionnement.

Compte tenu de la mise en place des prélèvements automatiques, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de baisser le montant de l'encaisse maximale pour cette régie à 1200 €.

## **4. SDE 24: DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE SECTEUR DE LA GRANDE BESAGE**

Suite à une demande de CUB sur une unité foncière située à la Grande Besage sur Sigoulès, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne demande à la Commune si elle souhaite prendre en charge le coût de l'extension du réseau électrique.

Il s'agit d'une parcelle, classée en zone AU2 au PLU (Plan Local d'Urbanisme). En effet l'unité foncière considérée nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité située dans un rayon de 220 m qui se traduirait par la construction d'un raccordement de 297 mètres environ.

Le Syndicat prenant en charge jusqu'à 100 m, au-delà c'est à la commune d'en assurer le financement. Soit : **197 mètres**, pour un montant de travaux estimé à **13 365,00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas accepter l'engagement financier nécessaire au raccordement de l'unité foncière considérée.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

### 1. Accessibilité mairie et salle des fêtes

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le dossier avant-projet sommaire établi par le bureau de maîtrise d'œuvre Archistudio portant sur l'aménagement pour l'accessibilité de bâtiments communaux : Mairie et salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande une modification du projet sur la partie rampe d'accès face à la bibliothèque.

### 2. Nettoyage du Monument aux Morts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 2 devis de nettoyage du Monument aux Morts :

Devis H2 ODECAP de La Force :	1 290 € TTC pour décapage
PF CONSTAND de Sigoulès :	1 575 € TTC pour dépose, repose des plaques, peinture

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve dans un premier temps le devis de décapage de la société H2ODECAP, et met en suspens le devis PF CONSTAND pour les travaux de peinture.

### 3. Demande dégrèvement sur consommation eau (part assainissement)

Le conseil municipal décide à l'unanimité une exonération pour 20 m<sup>3</sup> (29 – 9) en faveur de M. Jean-Paul LAFOUILLADE, suite à une fuite d'eau après compteur sis Allée des Charmilles à Sigoulès.

### 4. Modification statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès

Lors de son conseil communautaire en date du **7 juillet 2014**, l'assemblée à la majorité a décidé **la modification de ses statuts** portant sur le :

**Groupe des compétences facultatives :**

*Ajout de la prise en charge par la communauté de communes des activités périscolaires.*

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal adopte la présente modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

### 5. Devis travaux isolation de combles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis de la Société Isola Sud-Ouest portant sur l'isolation de combles sur le groupe scolaire, les logements communaux : fourniture et pose de laine de verre soufflée, résistance thermique 5.00, épaisseur : 230 mm, poids : 2,70 kg/m<sup>2</sup>.

Il précise que TOTAL a validé la proposition de financement.

Bâtiments	Montant Devis TTC	Contribution financière TOTAL nette de taxes	Solde à charge de la commune
Groupe scolaire	7 956.00	6 630.00	1 326.00
Logements communaux Rue Fon Close (1 et 4)	577.67	210.06	367.61
Logements communaux 2-3-5	623.15	226.60	396.55
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 156.82</b>	<b>7 066.66</b>	<b>2 090.16</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la réalisation de ces travaux d'isolation sous réserve d'acceptation de la prise en charge par TOTAL.

## **6. Résumé de M. Christian JEGU, piégeur agréé**

### **Ragondins**

Pour information, M. JEGU informe la commune qu'il a piégé au cours de l'année passée 155 ragondins, prises effectuées sur la Gardonnette et les réserves d'eau sur Cunèges, Pomport, Sigoulès, lagunes base de loisirs, lagune de la Cave Coopérative, lac Mme Prévost à Perthus.

### **Pigeons**

Dans l'immeuble de l'ancienne pharmacie PETIT, il a pris lors de 6 déplacements un total de 74 pigeons.

## **7. Fête des vendanges 2014 : dates à retenir**

Cette année la fête des vendanges aura lieu le **vendredi 3 octobre 2014**.

Le Cluzeau invite tous ses partenaires et bénévoles à une réunion de concertation le **vendredi 5 septembre 2014 à 11 h au Cluzeau**.

**La municipalité poursuivra sa participation et son partenariat comme par le passé.**

## **8. CIAS Sigoulès manifestation culturelle « La grande lessive » : date à retenir**

Petit rappel : la manifestation aura lieu le **jeudi 16 octobre 2014**.

Le CIAS demande un rendez-vous pour discuter ensemble de ce projet et pour organiser ensuite une réunion avec un représentant de chaque entité.

Le conseil municipal donne son accord de principe. Rendez-vous à fixer avec le CIAS.

## **9. WC PUBLICS rue de la Mayade**

Le conseil municipal à l'unanimité décide la fermeture immédiate des WC publics situés rue de la Mayade.

La séance est levée à 21 h 20

Affiché le 22/08/2014.

